



Le marsan
agglomération

OUVERTURE DE LA BA118 À L'AVIATION CIVILE

Rouvrir le dossier

Le 8 octobre dernier, à l'occasion du conseil communautaire du Marsan, Mme Darrieussecq a fait un tour d'horizon des problématiques de déplacement sur le territoire (réseau Tma, projet LGV...), et évoqué avec les élus du Marsan la possibilité de réfléchir à une ouverture de la Base Aérienne 118 à l'aviation civile. Ce qui pourrait constituer un clin d'œil au passé puisque la longue histoire de Mont de Marsan avec l'aéronautique a d'abord été civile, dans la première moitié du XX^{ème} siècle, avant de connaître l'ampleur militaire que l'on sait avec la BA118 et le Centre d'Expériences Aériennes Militaires (CEAM).

Déjà envisagée par le passé par d'autres élus locaux, cette idée peut paraître à nouveau opportune dans la mesure où l'arme atomique n'est plus présente sur la BA118. D'autant que plusieurs exemples de cohabitation aéronautique de ce type existent en France (BA 106 de Bordeaux-Mérignac, BA 102 à Dijon, BA 709 à Cognac, Base de l'Aéronautique navale à Toulon-Hyères). Cela étant, il est évident qu'un tel projet ne pourrait être que "sur-mesure" et, à la condition d'être en parfaite adéquation avec l'activité militaire, présente et à venir, de la Base aérienne de Mont-de-Marsan.

Dans cette optique, la présidente du Marsan Agglomération a pris l'initiative d'écrire à Jean-Yves Le Drian, Ministre de la Défense, ainsi qu'à Alain Vidalies, Ministre chargé des relations avec le Parlement et conseiller communautaire du Marsan - lequel avait émis la même hypothèse il y a quelques années -, pour "*étudier la faisabilité d'un tel projet*", pour, le cas échéant, "*penser une organisation sans faille*" et "*envisager avec l'ensemble des partenaires territoriaux concernés les investissements qui ne manqueraient pas d'être nécessaires*".

A ce stade, il s'agit donc seulement de demander aux Autorités de rouvrir le dossier pour, le cas échéant, en étudier la faisabilité avec les acteurs concernés. Et sachant, comme de bien entendu, que les intérêts majeurs de la Base aérienne 118 prévaudront toujours.

Mme Darrieussecq ne manquera pas de vous tenir informés des réponses ministérielles qui devraient faire suite à sa proposition.